

AFFAIRE N° 1

DESIGNATION DE HUIT MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
POUR FAIRE PARTIE DE LA COMMISSION TRANSPORT ET CIRCULATION

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Compte tenu des problèmes importants qui se posent dans les secteurs du transport et de la circulation, je vous propose la création d'une Commission ad hoc.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- de vous prononcer sur le nombre de huit Conseillers Municipaux pour faire partie de cette Commission,
- de procéder, par ailleurs, à leur désignation.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le principe de la création de la Commission TRANSPORT ET CIRCULATION est adopté à l'UNANIMITE DES VOTANTS (5 abstentions).

Les membres de ladite Commission sont désignés à l'UNANIMITE DES VOTANTS (5 abstentions), à savoir :

- . Mickaël NATIVEL,
- . Erick EGOLFF,
- . Russel HOAREAU,
- . Jules RAUX,
- . René LIN TENG SHEE,
- . Gilbert GERARD,
- . René LAI-HONG-TING,
- . Nicolas MOUTOUSSAMY.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 30 JUIN 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

